La majorité PS-CDH garde ses doutes sur le litige fiscal

WALLONIE Longues auditions au parlement

Le casting proposé ce lundi au public de la commission du budget du parlement wallon était étonnant : de très hauts fonctionnaires du fédéral (SPF Finances, comité de monitoring, Bureau du Plan) invités à répondre aux questions des élus régionaux, du jamais-vu sans doute. Et ces experts n'ont pas passé une après-midi de tout repos alors que le litige entre le fédéral et les entités fédérées autour d'une baisse substantielle des recettes fiscales perturbe toujours les relations entre les deux niveaux de pouvoir.

A ce jour (voir ci-dessous), le gouvernement PS-CDH refuse toujours d'intégrer à son travail d'ajustement la totalité des 248 millions qu'il ne percevra pas du fédéral, après le constat fait par celui-ci d'une diminution (3 milliards au total) des prévisions de rentrées fiscales liées à l'impôt des personnes physiques. A la rue de la Loi comme à Namur, le MR qualifie cette attitude d'*« irresponsable »*.

A son corps défendant, c'est évidemment Hans D'Hondt, le grand patron du SPF Finances, qui était attendu au tournant de cette commission : il a mis le feu aux poudres en annonçant la mauvaise nouvelle aux gouvernements régionaux, le 26 mars dernier.

Dans l'opposition au fédéral mais au pouvoir en Wallonie, PS et CDH (et Christophe Lacroix, ministre du Budget en tête) nourrissent de lourdes interrogations sur la méthode de calcul qui a donné ce résultat de 750 millions de moins-values. Ils entretiennent des suspicions l'égard du gouvernement de Charles Michel qui aurait cherché à placer la Wallonie dans l'embarras.

Hans D'Hondt a en tout cas réfuté toute volonté de nuire ou même de « tordre » les chiffres au détriment des entités fédérées. Ce qui suffit au bonheur du MR wallon qui demande donc au gouvernement de Paul Magnette d'accepter les réalités budgétaires qui s'imposent à lui et de produire un ajustement à la mesure des enjeux. ■

ÉRIC DEFFET